

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 11 FÉVRIER 2003, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MADAME,

- LOUISE DION ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- MARCEL CATELLIER, Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES COUTURE, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- JEAN-CLAUDE CROTEAU, Ville de Montmagny
- JEAN-PIERRE DESPRÉS, Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- DENIS GIROUX, Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Représentant de la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- HILAIRE LÉTOURNEAU, Municipalité de St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- NORBERT MORIN, Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LACHANCE, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Nancy Labrecque, directrice générale, et Daniel Racine, coordonnateur en aménagement.

ABSENTE,

- JEANNE-MANCE DUSABLON, Municipalité de Lac-Frontière

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

2003-02-01

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Session du 14 janvier 2003
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :
 - 5.1 CÉGEP de la Pocatière – États généraux
 - 5.2 Gestion des matières résiduelles
 - 5.2.1 Départ du chargé de projet
 - 5.2.2 Collecte sélective
 - 5.2.2.1 Derniers infos sur la mise en place de la collecte sélective sur le territoire
 - 5.2.3 Programme de récupération de peinture
 - 5.3 Dossier SQ
 - 5.4 Transport collectif

- 5.5 Sécurité incendie
- 5.6 Projet-pilote de décentralisation (MRC OU CRCD)
- 5.7 Assurance mutuelle municipale
- 5.8 Foire des villages de Solidarité rurale
- 5.9 Politique familiale
- 5.10 Internet haute vitesse
- 5.11 FQM – Rencontre de l'ARM le 23 janvier 2003
- 5.12 Les Phénix de l'Environnement
- 5.13 Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches
- 6. AMÉNAGEMENT :
 - 6.1 Projet de schéma d'aménagement révisé
 - 6.2 CCA et règlement sur la cohabitation en zone agricole
 - 6.3 Audiences sur le développement durable de la production porcine
 - 6.4 Loi 137 : Nouveau pouvoir des municipalités en matière d'épandage
 - 6.5 Pacte rural
 - 6.6 ZIP :
 - 6.6.1 Validation du PARE
 - 6.6.2 Tournée de sensibilisation et d'informations à l'importance des habitats fauniques aquatiques
 - 6.7 Forêt publique :
 - 6.7.1 Consultation des tiers sur le Plan général d'aménagement forestier (PGAF)
 - 6.7.2 Demande d'appui
 - 6.8 Gestion des forêts privées
 - 6.8.1 Constat d'infraction
 - 6.8.2 Harmonisation de la réglementation
 - 6.9 Projets régionaux – Mandat au CLD
 - 6.10 Parc régional des Appalaches
 - 6.11 Tronçon MONK
 - 6.12 Villes et villages d'art et de patrimoine
 - 6.13 Salon des partenaires de l'économie et de l'emploi Montmagny-L'Islet
 - 6.14 Renouvellement de mandat du représentant de la MRC à l'OTCS
- 7. CORRESPONDANCES:
 - 7.1 Demande du comité culturel de la C.S. de la Côte-du-Sud
 - 7.2 UPA
 - 7.2.1 Demande d'une rencontre d'échanges sur l'agriculture
 - 7.2.2 Pacte rural
 - 7.3 C.S. Côte-du-Sud :
 - 7.3.1 Demande d'appui pour DEP en Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé
 - 7.3.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la C.S. Côte-du-Sud
 - 7.4 Demande d'appui de la MRC des Maskoutains pour programme de subvention pour la réalisation du schéma de couverture de risques en sécurité civile
 - 7.5 CRCD – Forum des priorités locales et régionales le 28 février à Lac-Etchemin
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes du mois de janvier 2003
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 Sécurité publique
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Locaux CARE - Réaménagement
 - 10.2 CARE – Résolution pour maintien de service
 - 10.3 Demande de participation financière du CLD
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :
3.1 SESSION DU 14 JANVIER 2003

2003-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session du 14 janvier 2003 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ.

4. **RENCONTRE**

Le conseil des maires demande de prévoir une rencontre avec M. Serge Paré du Ministère des Régions pour la session de mars 2003.

5. **ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES :**

5.1 **CÉGEP DE LA POCATIÈRE – ÉTATS GÉNÉRAUX**

Dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique de développement 2003-2008, le CÉGEP de la Pocatière (et le Centre d'études collégiales de Montmagny) tiendra des états généraux les 9 et 11 avril prochain sur la vision d'avenir du Collège de demain et les avenues à privilégier. À cet effet, le préfet est invité à participer à un forum à ce sujet afin de présenter la vision et les besoins du milieu. M. Pierre Lachance demande aux maires de lui faire parvenir leurs commentaires et/ou questions afin qu'il puisse faire part des demandes ou représentations du milieu à cet effet.

5.2 **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

5.2.1 **DÉPART DU CHARGÉ DE PROJET**

2003-02-03

M. Yves Richard a quitté ses fonctions de chargé de projet pour la gestion des matières résiduelles le 7 février dernier.

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE-DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la direction générale entreprenne, pour la MRC, des démarches en vue de combler un poste de chargé de projet en environnement (charge : cours d'eau, gestion des matières résiduelles, etc.) pendant une période de deux ans.

ADOPTÉ.

5.2.2 **COLLECTE SÉLECTIVE**

5.2.2.1 **Dernières infos sur la mise en place de la collecte sélective sur le territoire**

2003-02-04

Les 6 municipalités introduites à la collecte sélective à la mi-janvier ont été bien gérées par l'Après...Récupération. Cependant, considérant que le matériel promotionnel sur les modalités de la collecte sélective avait déjà été distribué depuis septembre 2002, les municipalités ont demandé de redistribuer du matériel promotionnel pour leurs citoyens. On demande également que la tournée de sensibilisation à la collecte sélective débute le plus rapidement possible puisque les municipalités reçoivent plusieurs appels à ce sujet.

L'Après...Récupération est toujours intéressée à offrir les services d'information et de sensibilisation à la collecte sélective aux organismes communautaires du milieu à raison de 75 \$ par session (honoraires et frais de déplacement inclus). Il y a 32 organismes de ciblés et on pense tenir environ 15 sessions (environ 1 125 \$, plus les taxes).

La municipalité de St-Pierre sera introduite à la collecte sélective par alternance à compter de la semaine du 17 février prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. HILAIRE LÉTOURNEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise la tenue des sessions d'information aux organismes communautaires du milieu à raison de 75 \$ par session, plus les taxes. Il est entendu que la MRC de Montmagny sera responsable de l'élaboration de la logistique du calendrier de session d'information.

QUE cette résolution abroge et remplace l'item 5.1.1 «*Sensibilisation des groupes*» divers de la session du 10 septembre 2002.

ADOPTÉ.

5.2.3 PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE PEINTURE

2003-02-05

CONSIDÉRANT la volonté du milieu d'entreprendre des actions visant à protéger l'environnement;

CONSIDÉRANT également le projet de plan de gestion des matières résiduelles adopté par la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT le programme de récupération de la peinture offert par «Peintures récupérées inc.»;

CONSIDÉRANT la volonté des MRC d'offrir ce service à leurs citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny coordonne ce service pour le territoire, notamment :

En s'occupant de coordonner la fourniture de bacs à peinture selon le choix des municipalités;

En s'occupant d'établir, de concert avec les municipalités, 2 journées de collecte sur tout le territoire de même que le ramassage des contenants de peinture récupérées par l'entrepreneur;

En s'occupant d'établir, via l'organisme «L'Après... Récupération», un dépôt permanent de collecte pour le territoire. La Ville de Montmagny sera responsable des conteneurs mis en dépôt au site de l'organisme mais la MRC gérerait et refacturerait le coût pour les matières

provenant des municipalités autres que la Ville (au tarif de 1,15 \$ le kilo) advenant le cas où des matières seraient refusées conformément à l'entente.

ADOPTÉ.

2003-02-06

5.3 DOSSIER SQ

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de Montmagny dans le dossier de la relocalisation du poste de la SQ dans une vision de regroupement de services d'organismes partenaires;

CONSIDÉRANT les discussions entreprises par la MRC de Montmagny à ce sujet avec la Sûreté du Québec et la Société Immobilière du Québec de même que le mandat donné à une firme d'architectes pour la réalisation d'une étude préliminaire afin d'établir les coûts rattachés à ce projet;

CONSIDÉRANT également le rôle reconnu par la Loi du comité de sécurité dans la localisation du poste de la SQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR : M. JEAN-CLAUDE CROTEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny avise la SIQ de sa volonté de poursuivre le dossier de relocalisation et de construction d'un nouveau poste de la SQ;

QUE la MRC de Montmagny avise également la SIQ qu'elle a effectué de nombreuses démarches relativement à l'étude de ce dossier et que les conditions suivantes, suite à l'offre déposée, ce sont réalisées au cours des derniers mois :

- le Ministre des Affaires municipales a approuvé le règlement d'emprunt;
- la Ville de Montmagny a confirmé le loyer de taxes qui serait exigé pour le projet;
- la Ville s'est engagé à vendre à la MRC le terrain donnant sur la rue des entrepreneurs selon le coût convenu incluant le déplacement de la conduite d'eau.

QUE, considérant l'échéancier serré, le conseil des maires de la MRC de Montmagny demande à la SIQ de nous convoquer, dans les 15 jours de la transmission d'une lettre à cet effet, pour une rencontre de négociation en vue d'en arriver à une entente pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ.

5.4 TRANSPORT COLLECTIF

M. Lachance fait un résumé des derniers développements et du suivi de ce dossier.

5.5 SÉCURITÉ INCENDIE

La réunion du comité de sécurité incendie prévue le 5 février dernier a dû être annulée à cause des conditions climatiques, celle-ci sera reportée au 19 février. Le but de cette réunion était de faire le suivi du dossier et également de commencer à discuter des travaux d'optimisation (théorique) préparés par le chargé de projet. À SUIVRE.

5.6 PROJET-PILOTE DE DÉCENTRALISATION (MRC OU CRCD)

La région Chaudière-Appalaches ayant été désignée « région désignée pour la réalisation de projet-pilote en décentralisation », le CRCD a formé un comité de travail qui travaille sur les 3 thèmes prioritaires d'intervention suivants :

1. le transport collectif
2. l'innovation technologique et la qualification de la main-d'oeuvre
3. l'agroenvironnement

Le CRCD précise que ces 3 thématiques ne limitent en rien la capacité des intervenants régionaux à développer un projet propre dans leur secteur d'activité.

On devrait également avoir une rencontre, de concert avec des représentants du CLD, avec M. Serge Paré du Ministère des Régions afin de connaître le rôle du Ministère des Régions dans ce dossier. Cette rencontre devrait également avoir comme objectif de sensibiliser et de discuter de la création d'un fonds spécial pour les MRC de Montmagny et de L'Islet relativement à la fermeture prochaine d'Inglis.

En ce qui concerne notre MRC, la forêt devrait certainement être un élément prioritaire à considérer dans un projet de décentralisation potentielle du volet 1 et 2 du PMVRMF au niveau MRC.

Le coordonnateur à l'aménagement lors de sa présentation du Parc régional des Appalaches auprès des différents ministères (Faune, Forêt, Terres, Affaires municipales) a reçu de nombreux commentaires positifs sur l'approche de la MRC de Montmagny dans ce projet de mise en valeur du milieu forestier et de son rôle de coordination. Cette expérience de décentralisation doit servir à convaincre le gouvernement et la région à faire confiance à la MRC de Montmagny pour continuer le projet de mise en valeur du milieu forestier et du Parc régional des Appalaches et ce, à titre de projet de décentralisation.

Au niveau du dossier de la géomatique, ce sujet a été rediscuté à la dernière Conférence des préfets et les d.g. de MRC de Chaudière-Appalaches vont discuter de ce dossier lors d'une session de travail prévue le 17 février prochain (la décentralisation sera également à l'ordre du jour de même que la gestion des cours d'eau).

Afin de discuter de tous ces dossiers, il est demandé par le conseil des maires qu'une rencontre avec M. Serge Paré, sous-ministre au Ministère des Régions, soit organisée pour la prochaine réunion de travail de mars 2003.

5.7 ASSURANCE MUTUELLE MUNICIPALE

M. Lachance fait un résumé des derniers développements dans ce dossier piloté par le FQM en collaboration avec quelques villes et municipalités du Québec.

5.8 FOIRE DES VILLAGES DE SOLIDARITÉ RURALE

Le coordonnateur à l'aménagement a assisté à la foire des villages le samedi 1^{er} février au Marché Bonsecours à Montréal. Le salon a été fréquenté par une foule nombreuse. Toutefois, comme on l'appréhendait, la clientèle était surtout à la recherche d'information touristique (dans une proportion d'environ 75%). Aussi, on pouvait constater que les représentants des régions et MRC étaient fort peu outillés pour répondre à d'autres besoins (ex. : maisons à vendre, offres d'emplois, services disponibles).

La MRC de L'Islet était présente et ses représentants ont constaté qu'il fallait être bien outillé pour faire valoir son coin de pays. Les MRC provenant de

région ressources étaient mieux pourvues en matériel promotionnel (disposition d'un budget en région pour ce genre d'activité).

L'autre question qu'il faut se poser concerne notre difficulté à attirer les nouveaux travailleurs à résider sur le territoire de la MRC. Alors, si la MRC participe éventuellement à une telle foire, il faudra non seulement proposer des emplois, des lieux de résidences mais aussi faire valoir les avantages à vivre chez-nous.

5.9 POLITIQUE FAMILIALE

Sujet reporté.

5.10 INTERNET HAUTE VITESSE

2003-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny délègue la directrice générale sur le comité d'analyse de la Commission scolaire pour le projet de réseau de fibres optiques d'internet haute vitesse.

ADOPTÉ.

5.11 FQM – RENCONTRE DE L'ARM LE 23 JANVIER 2003

2003-02-08

CONSIDÉRANT la création de 6 nouvelles commissions consultatives via la Fédération Québécoise des municipalités dans les sections suivantes :

- 1 MRC
- 2 Municipalités urbaines
- 3 Municipalités agricoles
- 4 Municipalités industrielles
- 5 Municipalités ressources
- 6 Municipalités de villégiature et de tourisme

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise la FQM que les personnes suivantes sont proposées pour siéger sur les commissions suivantes :

- M. Marcel Catellier pour la commission «Municipalités industrielles»
- M. Norbert Morin pour la commission «Municipalités agricoles»
- Mme Louise Dion-Roy pour la commission «Municipalité de Villégiature et touristique»

ADOPTÉ.

5.12 LES PHÉNIX DE L'ENVIRONNEMENT

2003-02-09

Suite à la mise en place de la collecte sélective en 2002, il serait intéressant de présenter la candidature de la MRC de Montmagny dans cette catégorie des *Phénix de l'environnement* considérant les partenariats établis pour la mise en place, les divers outils de communication et la sensibilisation effectuée.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter la candidature de la MRC de Montmagny aux Phénix de l'environnement.

ADOPTÉ.

2003-02-10 **5.13 CONFÉRENCE DES PRÉFETS CHAUDIÈRE-APPALACHES**

M. Lachance a été élu Président de la Conférence des préfets. La Conférence est un organisme « bona fide » constitué du préfet de chacune des MRC de Chaudière-Appalaches et du maire de la Ville de Lévis. Les rencontres ont lieu aux 2 mois environ et il y a échanges et/ou positions sur des problématiques régionales communes.

De plus, je vous informe que, comme le veut la tradition, le d.g. de la MRC de laquelle provient le président de la Conférence assume le secrétariat de la Conférence (petit budget à cet effet). Nonobstant la tâche additionnelle que cela implique pour M. Lachance et moi-même, il faut surtout retenir qu'il s'agit d'une bonne visibilité de la MRC de Montmagny au niveau de la région Chaudière-Appalaches.

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE DION-ROY
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny félicite M. Pierre Lachance pour son élection au poste de président de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ.

6. AMÉNAGEMENT

6.1 PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Le coordonnateur à l'aménagement questionne le conseil des maires de la MRC de Montmagny sur sa vision concernant les sujets suivants :

1) Concept d'organisation spatiale :

- Les pôles urbains
- Les pôles industriels
- Les grands espaces de villégiature
- La zone agricole
- La zone forestière

Une discussion porte sur l'opportunité d'identifier le pôle de service de Saint-Fabien-de-Panet sur la carte du «Concept d'organisation spatiale» et ce, au même titre que des municipalités sont identifiées «pôle industriel».

La discussion porte sur la signification d'identifier un pôle de service à Saint-Fabien-de-Panet ou un pôle industriel dans une autre municipalité qui ne doit pas empêcher l'implantation de services locaux ou d'une usine dans une autre municipalité locale. Toutefois, cette qualification d'un pôle confirme la présence d'équipements ou de services correspondant à la dénomination du pôle ainsi que la priorité à accorder à ce site pour le maintien des services ou équipements et des implantations d'importance.

Le coordonnateur à l'aménagement est mandaté afin de formuler cette interprétation du sens des pôles qui seront identifiés dans le «Concept d'organisation spatiale» de la seconde version du projet de schéma d'aménagement révisé.

2) Les niveaux d'intervention en terme de densification :

Densité imposée par la MRC
Zones de développement prioritaire
Ouverture de rue
Développement le long du réseau MTQ

Le conseil des maires de la MRC de Montmagny est inquiet du niveau d'intervention qu'entend jouer le Ministère des Affaires municipales au sujet de la réglementation municipale locale en obligeant la MRC de Montmagny à introduire des contraintes inutiles sur le plan régional dans le schéma d'aménagement.

La seule concession sur cette atteinte à l'autonomie qui serait admissible est d'indiquer les normes de densification préparées par les services d'urbanisme de la Ville de Montmagny afin de répondre aux besoins du marché et aux contraintes financières de développement.

En ce qui a trait à l'interdiction de construire le long du réseau routier du MTQ dans les villages, notamment celui de Cap-Saint-Ignace, la demande du gouvernement traduit le manque de cohésion des différents ministères qui à toutes fins utiles émettent leurs commentaires sans se préoccuper des contraintes créées par les autres ministères. Le conseil des maires de la MRC de Montmagny n'entend pas interdire la construction le long du réseau routier du MTQ à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. Une telle approche pourrait être considérée comme une expropriation déguisée.

3) Les usages permis en dehors des secteurs urbains et des villages :

Usages interdits
Usages permis

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil des maires de la MRC de Montmagny que le Ministère des Affaires municipales exige que certains usages «urbains» ne soient plus permis en dehors des périmètres d'urbanisation.

Le premier projet de schéma d'aménagement révisé présentait les usages permis sous la forme d'un texte sur la base de la fréquence des usages dans les différentes affectations. Le ministère demande que les usages soient permis dans une grille de compatibilité. Peu importe la façon que les usages permis seront présentés, le conseil des maires de la MRC de Montmagny désire maintenir le même niveau de possibilité d'usages en dehors du périmètre d'urbanisation.

4) Protection des inondations :

Cas de la Ville de Montmagny
Adoption d'un RCI

Le conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie les efforts de recherche d'une solution au développement des terrains jugés inondables par le Québec à l'Intérieur du P.U. de la Ville de Montmagny et n'entend pas adopter de RCI à ce sujet avant de s'être entendu avec le Ministère de l'Environnement.

5) Projets de captage des eaux souterraines :

Localisation et normes

Le coordonnateur à l'aménagement avise le conseil des maires de la MRC de Montmagny qu'une identification de certains équipements devra être incluse dans le schéma d'aménagement.

6) Projets d'infrastructures routières :

Priorisation

Le coordonnateur à l'aménagement informe les membres du conseil des maires de la MRC de Montmagny que le Ministère des Transports demande d'établir une priorité dans la liste des travaux proposés dans la première version du projet de schéma d'aménagement. Le conseil des maires de la MRC de Montmagny s'entend pour réitérer la priorité formulée depuis plus d'une décennie, soit la réfection de la côte de Saint-Paul. Les autres demandes sur la Route 283 sont jugées importantes ainsi que les aménagements sécuritaires demandés. L'ancienne Route 228 fait partie également des infrastructures à améliorer.

7) Le dynamisme agricole :

Mesure pour dynamiser l'agriculture
Perception du dynamisme local

Le coordonnateur à l'aménagement est fort déçu des commentaires du MAMM et du MAPAQ sur le projet d'identification du dynamisme agricole. La réponse des ministères semble ne pas être basée sur une réelle connaissance du territoire par les analystes. Le conseil des maires de la MRC de Montmagny n'entend pas faire de modifications importantes sur ce projet.

8) Les distances séparatrices :

Normes du 1.5 kilomètre

Les ministères demandent à la MRC de justifier le découpage des zones d'interdiction de porcherie (zones de grand impact). Le conseil des maires de la MRC de Montmagny n'entend pas déroger de son objectif de réaliser un zonage de production qui peut différencier des normes gouvernementales.

6.2 CCA ET RÉGLEMENT SUR LA COHABITATION EN ZONE AGRICOLE

La prochaine réunion du CCA qui était prévue le jeudi 13 février de 13 h est remise en raison d'un conflit d'horaire. Le sujet sera la modification du RCI sur les productions animales.

A la lecture des RCI des autres MRC reçus et acceptés par le gouvernement, on constate qu'ils reprennent les normes en général des orientations gouvernementales.

6.3 AUDIENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE

La Conférence des préfets prévoit déposer un mémoire sur le développement durable de la production porcine. Le contenu du mémoire portera surtout sur l'impossibilité actuelle du monde municipal de jouer son rôle de gestionnaire du territoire agricole en raison de la

centralisation des pouvoirs d'aménagement du territoire au sein de la CPTAQ et du Gouvernement du Québec.

6.4 LOI 137 : NOUVEAU POUVOIR DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'ÉPANDAGE

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle aux membres du conseil des maires de la MRC de Montmagny que les municipalités ont désormais le pouvoir de réglementer l'interdiction de procéder à l'épandage pendant huit (8) jours entre le 1^{er} juin et le 30 septembre. Les jours d'interdiction ne peuvent dépasser deux journées consécutives.

Les municipalités doivent adopter en février et publier au plus tard en mars.

Le secrétaire-trésorier peut permettre l'épandage malgré le règlement

Ex. : Interdiction le 12 et 13 juillet, 19 et 20 juillet, 26 et 27 juillet, 2 et 3 août.

6.5 PACTE RURAL

Selon les informations recueillies auprès de M. Luc Maltais, le chèque correspondant aux versements prévus pour la réalisation du pacte rural sera remis à la MRC en mars 2003.

6.6 ZIP

6.6.1 VALIDATION DU PARE

Rappel de la tenue d'une journée de consultation pour la validation du PARE, le 22 février à Rivière-du-Loup.

Le coordonnateur à l'aménagement assistera à la consultation pour la validation du PARE et invite chacune des municipalités concernées à y assister.

6.6.2 TOURNÉE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATIONS À L'IMPORTANCE DES HABITATS FAUNIQUES AQUATIQUES

Le comité ZIP invite le personnel et les intervenants des municipalités et des MRC à une éventuelle formation sur l'importance des habitats fauniques en milieu aquatique. Lors de la journée de consultation du PARE, les représentants du territoire pourront juger de la pertinence de participer à cet exercice.

6.7 FORÊT PUBLIQUE

6.7.1 CONSULTATION DES TIERS SUR LE PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PGAF)

La résolution adoptée par la MRC de Montmagny visant à protéger l'environnement du Parc régional des Appalaches a été déposée lors de la deuxième réunion de consultation du PGAF. Selon le titulaire de CAAF, notre demande dépasse d'une façon importante leurs intentions de protection des sites du parc.

Toutefois, considérant qu'il faille conserver des sites forestiers en vieille forêt, il pourrait y avoir un terrain d'entente en affectant vieille forêt les bandes de protection demandées par la MRC.

Une réponse écrite de FORAP nous sera envoyée dans les prochaines semaines.

6.7.2 DEMANDE D'APPUI

La MRC de Montmagny a reçu une demande d'appui afin de dénoncer la gestion des forêts publiques.

Considérant que nous participons présentement au PGAF et que le Gouvernement du Québec a modifié son approche de vérification de la gestion des forêts publiques, il n'est pas approprié, à l'avis du coordonnateur à l'aménagement, d'appuyer cette démarche, au moment présent.

6.8 GESTION DES FORÊTS PRIVÉES

6.8.1 CONSTAT D'INFRACTION

2003-02-11

Considérant qu'en vertu du règlement de contrôle intérimaire sur les coupes forestières abusives, M. Yoland Bédard, le fonctionnaire désigné pour l'application du RCI sur les coupes forestières abusives, fait rapport au conseil des maires de la MRC de Montmagny, relativement à une contravention audit règlement, et il recommande que les recours judiciaires qui s'imposent soient pris envers le présumé contrevenant.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Yoland Bédard, fonctionnaire désigné pour l'application du règlement de contrôle intérimaire concernant les coupes forestières abusives, à entreprendre les procédures, notamment mais non limitativement à émettre un ou des constats, envers M. Jean-Guy Lapierre qui aurait contrevenu au règlement en effectuant des interventions non conformes au RCI numéro 96-05 sur le lot 29 du rang VIII du canton de Panet dans la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières.

ADOPTÉ.

6.8.2 HARMONISATION DE LA RÉGLEMENTATION

Une deuxième rencontre du comité de suivi aura lieu le mardi 25 février 2003, afin d'harmoniser le règlement sur les coupes abusives. En avril ou mai, l'ingénieur forestier présentera à chacun des conseils de MRC, le résultat de l'harmonisation.

6.9 PROJETS RÉGIONAUX – MANDAT AU CLD

2003-02-12

L'implication prévu au budget et déterminée par la MRC à la réunion de janvier devrait encore cette année transiter par le CLD afin de faire reconnaître l'implication du milieu dans le développement local.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES COUTURE

APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse au CLD un montant de 97 901 \$ à titre d'appui financier au développement local et afin de s'impliquer financièrement à la réalisation des projets décrits dans le tableau suivant.

QUE les sommes attribuées aux organismes soient versées selon le tableau suivant

ADOPTÉ.

**MONTANTS VERSÉS AU CLD
PAR LA MRC POUR PROJETS RÉGIONAUX**

Projet	Organisme	Fév.2003	Oct.2003	Mandat associé
COUPES FORESTIÈRES	MRC	10 681 \$		Harmonisation de la réglementation et développement durable de la forêt
PARC LINÉAIRE MONK	Société du Parc linéaire Monk	5 000 \$		Recherche de financement pour développer les infrastructures
PARC RÉGIONAL DES APPALACHES	Parc régional des Appalaches	12 000 \$ (Dév. : 7 500\$ Promo : 4 500 \$)	7 000 \$ (Dév. : 2 000\$ Promo : 5 000 \$)	Dév :Signature du protocole d'entente et mise en valeur des sites Promo : Parc comme destination Plein air
FÊTE DE LA PÊCHE	MRC de Montmagny		500 \$	Promotion de l'activité sur le territoire de la MRC de Montmagny
MISE EN VALEUR DU FLEUVE	MRC(ou autre à déterminer)		2 000 \$	Adoption du PARE et développement d'un projet régional d'accès au fleuve et de sentier maritime
GESTION DES OIES	MRC de Montmagny (ou autre à déterminer)		2 000 \$	Maintien et développement des aires de gagnage sur une base plus permanente et adoption du plan de chasse
ROUTE VERTE	MRC de Montmagny (ou autre à déterminer)		2 000 \$	Signalisation de la véloroute des migrations à l'entrée des villages et de la ville
TOURISME (OTCS)	Office du Tourisme de la Côte-du-Sud	19 000 \$	19 000 \$	Accueil, promotion et commercialisation touristique de la Côte-du-Sud Participation à la campagne promotionnelle de la Côte-du-Sud
CULTURE (VVAP)	MRC de Montmagny	3 000 \$	3 000 \$	Maintien de l'implication au développement culturel des municipalités (5) de la MRC participant au programme VVAP
KIOSQUES TOURISTIQUES	Office du Tourisme de la Côte-du-sud (1)	1 000 \$	1 000 \$	Formation du personnel sur produit de la Côte-du-Sud Ouverture des kiosques les week-end, du 31 mai au 12 octobre (min 20 semaines)
	Parc régional des Appalaches (2)	2 000 \$	2 000 \$	
	Tourisme Cap-Saint-Ignace (1)	1 000 \$	1 000 \$	
	Corporation touristique de Berthier-sur-Mer (1)	1 000 \$	1 000 \$	

FORÊT PRIVÉE	Agence de la Forêt privée	720 \$* (sur demande de l'Agence)		Suivi du PPMV et locaux
TOTAL		55 401 \$	42 500 \$	97 901\$

6.10 PARC RÉGIONAL DES APPALACHES

Une émission intitulée «La poudre d'escampette» présentera un clip de trois minutes sur l'activité de raquette de montagne dans le Parc régional des Appalaches. Cette présentation d'une activité plein-air s'inscrit dans une présentation de la région touristique Chaudière-Appalaches. Mme Sofie Dion présentera son coin de pays. Le tournage présentera également l'atelier des poêles à bois Blais à Berthier-sur-Mer.

En ce qui a trait aux projets de développement, les projets de mise en valeur du milieu forestier sont sur le point d'être terminés pour l'année 2002 et la planification des projets 2003 est présentée au conseil des maires de la MRC de Montmagny.

En 2003, les projets de mise en valeur du milieu forestier concernent en bonne partie des projets d'aménagement des boisés adjacents aux aménagements du Parc.

2003-02-13

PROJET : INTÉGRATION ET MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DU PARC RÉGIONAL DES APPALACHES – PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER VOLET II

CONSIDÉRANT le projet déposé par le Parc régional des Appalaches dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II;

CONSIDÉRANT l'importance du travail de mise en valeur du milieu forestier effectué par le Parc régional des Appalaches;

CONSIDÉRANT les impacts économiques et touristiques pour l'ensemble du territoire que sont créés par les travaux réalisés en milieu forestier par le Parc régional des Appalaches dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

CONSIDÉRANT la priorité accordée par la MRC de Montmagny aux projets déposés par le Parc régional des Appalaches pour la mise en valeur du milieu forestier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR: M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le Parc régional des Appalaches dans sa demande d'aide financière déposée dans le cadre du programme de mise en valeur des Ressources du milieu forestier, volet II, afin de réaliser un projet d'aménagement d'une valeur de 255 000 \$.

ADOPTÉ.

TRAVAUX	Entretien, amélioration de sentiers marquage trottoirs	Faune	Entretien des bandes de protection, des renversés et débris de coupe	Mobilier, abris, belvédères, escaliers, toilettes sèches entrées de sentier	Interprétation faunique et forestière	Déviation de sentiers et finalisation de boucle	Ponceaux et ponts
TOTAL	75 000 \$	4 000 \$	22 000 \$	64 000 \$	6 000 \$	26 000 \$	58 000 \$
GRAND TOTAL	255 000\$						

PARTICIPATION	\$
MRN	229 500
PARC	25 500
TOTAL	255 000

6.11 TRONÇON MONK

La société du Parc linéaire Monk recevait une lettre de son assureur lui annonçant qu'elle mettrait fin à sa protection au printemps 2003. Le représentant de la MRC au sein du conseil d'administration informe le conseil des maires de la MRC de Montmagny sur les démarches entreprises par la Société à ce sujet.

6.12 VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE

Le comité de suivi du projet Villes et villages d'art et de patrimoine se réunira le 4 mars 2003 à la MRC de Montmagny. Les représentants des cinq municipalités concernées sont convoqués.

Cette rencontre permet de faire le point sur les réalisations 2002 et de définir des priorités et projets pour 2003.

Le coordonnateur à l'aménagement invite les membres du conseil concernés par ce projet à contacter leur représentant ou à s'assurer qu'il soit nommé afin que chacune des municipalités de VVAP soit bien représentée à cette rencontre.

6.13 SALON DES PARTENAIRES DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI MONTMAGNY-L'ISLET

Un salon des partenaires (CEGEP, CLE, CECS, CARE, DRHC, MRC (2), CLD, CJE, OTCS, etc) aura lieu à Cap-Saint-Ignace, le 26 février 2003 afin de faire connaître à la population et aux divers organismes, le rôle des partenaires oeuvrant au développement économique des MRC de Montmagny et de l'Islet. La MRC a été approchée pour participer à ce salon et présenter ses services. Les différents services de la MRC y seront représentés.

6.14 RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À L'OFFICE DU TOURISME DE LA CÔTE-DU-SUD

2003-02-14

L'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud demande à la MRC de renouvelé le mandat de son représentant au sein du conseil d'administration. Le poste est présentement occupé par Daniel Racine.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
 APPUYÉ PAR: MME LOUISE DION-ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate M. Daniel Racine à titre de représentant de la MRC de Montmagny au sein du conseil d'administration de l'Office du Tourisme de la Côte-du-Sud.

ADOPTÉ.

7. CORRESPONDANCES

7.1 DEMANDE DU COMITÉ CULTUREL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Sujet reporté.

7.2 UPA

7.2.1 DEMANDE D'UNE RENCONTRE D'ÉCHANGES SUR L'AGRICULTURE

Une rencontre pourrait avoir lieu après la révision du PSAR.

7.2.2 PACTE RURAL

Sujet reporté.

7.2.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR IDENTIFICATION DES PUIITS

Sujet reporté.

7.3 COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

7.3.1 DEMANDE D'APPUI POUR DEP EN ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

CONSIDÉRANT le problème du vieillissement de la population que connaît notre MRC;

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir de la formation dans notre région pour une meilleure accessibilité de nos citoyens à celle-ci;

CONSIDÉRANT que la C. S. de la Côte-du-Sud est la seule Commission Scolaire de la région Chaudière-Appalaches à ne pas détenir d'autorisation permanente pour offrir le programme de DEP en assistance aux bénéficiaires en établissement de santé;

CONSIDÉRANT que le Centre de formation professionnelle l'Envolée dispose de tous les équipements nécessaires et possède également le personnel qualifié pour dispenser cette formation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny appuie la Commission scolaire de la

Côte-du-Sud dans ses démarches auprès du Ministère de l'Éducation pour l'obtention d'une autorisation permanente pour offrir le programme de formation DEP en assistance aux bénéficiaires en établissement de santé.

ADOPTÉ.

7.3.2 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Pour information.

7.4 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES MASKOUTAINS POUR PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ CIVILE

2003-02-16

CONSIDÉRANT l'obligation éventuelle des MRC, en vertu des dispositions relatives aux nouvelles responsabilités de la Loi sur la sécurité civile, et plus particulièrement l'obligation d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité civile;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU DE demander à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec, de prendre les mesures nécessaires, auprès du Gouvernement, afin que soit octroyée, aux municipalités régionales de comté, une subvention pour l'élaboration du schéma de couverture de risques en sécurité civile.

ADOPTÉ.

7.5 CRCD – FORUM DES PRIORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES LE 28 FÉVRIER 2003 À LAC-ETCHEMIN

2003-02-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Norbert Morin
APPUYÉ PAR : M. Rosario Bossé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la MRC de Montmagny informe le CRCD Chaudière-Appalaches que M. Pierre Lachance et M. Daniel Racine soient respectivement les personnes déléguées dans le secteur transport et forêt au forum des priorités locales et régionales qui aura lieu le 28 février 2003 à Lac-Etchemins.

ADOPTÉ.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DU 13 NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2002

2003-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes du mois de janvier 2003 soit approuvée :

N° CHÈQUE	MONTANT	NOM DU FOURNISSEUR
M230006	121,85\$	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
C230007	918,55	RACINE DANIEL
C230008	37,60	GOULET JOCELYN
C230009	89,50	SIMONEAU DANY
C230010	51,45	PILOTE NICOLAS
C230011	51,56	BÉDARD YOLAND
C230012	136,50	CATELLIER MARCEL
C230013	159,00	FONDS INFORMATION FONCIÈRE
C220014	4133,30	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C230015	3706,91	COMMISSION SCOL. CÔTE-DU-SUD
C230016	235,80	ASS. AMÉN. RÉGIONAUX QUÉBEC
C230017	8755,57	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE MUNICIPALITÉS
C230018	120,00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE
C230019	335,41	COOP. JOURNAL L'OIE BLANCHE
C230020	10812,35	CORP. INFORMATIQUE BELLECHASSE
C230021	145,42	MICROPLUS ET DUMOULIN MONTMAGNY
C230022	235,80	COMBEQ
C230023	120,00	FOND. HÔTEL-DIEU MONTMAGNY
C230024	29,11	FIRME LAVERY, DE BILLY AVOCATS
C230025	1011,60	AGENCE FORETS PRIVÉES APPALACHES
C230026	189,79	CORUS ENTERTAINMENT INC.
C230027	22,96	LES ALARMES A.S.D. INC.
C230028	229,85	EXPERTISES IMMOB. DE L'ISLET
C230029	409,00	VILLE MONTMAGNY-COUR MUNICIPALE
C230030	156,84	L'EPI D'OR – BOULANGERIE PATISSERIE
C230031	143,78	CENTRE PLEIN-AIR MONTMAGNY
C230032	119,15	MASSÉ GINETTE
C230033	129,40	C. POP. DESJ. MTNGY (TÉLUS-MOB.)
C230034	6592,38	APRÈS... RÉCUPÉRATION
C230035	72,41	LABRECQUE NANCY
C230036	415,00	RACINE DANIEL
C230037	7,00	PATRY FRANCE
C230038	52,83	GOULET JOCELYN
C230039	138,70	SIMONEAU DANY
C230040	145,15	PILOTE NICOLAS
C230041	26,50	FRANCK ALAIN
C230042	122,64	BÉDARD YOLAND
C230043	211,60	LACHANCE PIERRE
C230044	19,50	BOSSÉ ROSARIO
C230045	187,84	DION-ROY LOUISE
C230046	4144,67	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
C230047	3706,91	COMM. SCOL. CÔTE-DU-SUD
C230048	344,58	BUREAUTIQUE CÔTE-SUD
C230049	3052,55	C. POP. DESJ. MTNGY (TÉLUS)
C230050	5876,50	REVENU CANADA
C230051	9742,08	MINISTRE DU REVENU QUÉBEC
C230052	785,50	LA LAURENTIENNE/IMPÉRIALE
C230053	1028,38	S S Q – VIE
C230054	80,00	LA CAPITALE – GESTION FINANCIÈRE
C230055	162,78	COMM. ADM. RÉGIME RETRAITE ET ASS.
C230056	250,00	CENTRE FORM. PROF. L'ENVOLÉE
C230057	970,00	OFFICE DU TOURISME CÔTE-DU-SUD
C230058	441,60	HUILES ESSENTIELLES BRANCHEX LTÉE
C230059	1065,42	L C S INC.
C230060	368,08	ASS. DIR. GÉN. MRC DU QUÉBEC
C230061	202,71	CONEX SYSTÈME DE BUREAU
C230062	431,34	IMP. ADMIN. CONTINUUM
C230063	125,78	LA MARITIME – SERV. FILLION & ASS.
C230064	3160,14	CCL (FORMULES D'AFFAIRES)
C230065	55,64	EDITIONS JURIDIQUES FD
C230066	80,51	RESTAURANT 51
C230067	137,76	LES ALARMES A.S.D. INC.

C230068	253,00	VILLE MONTMAGNY-COUR MUNICIPALE
TOTAL :	77067,53\$	

ADOPTÉ.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 77 067,53\$.

Nancy Labrecque

ADOPTÉ.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2003-02-19

1. Priorités des municipalités pour 2003-2004 - Rappel aux municipalités de nous faire parvenir leurs priorités 2003-2004;
2. Dossier Notre-Dame-du-Rosaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny demande au Ministère des Transports d'assurer le suivi de la demande de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire relativement à la circulation rapide et demande que l'étude de circulation recommandée soit prévue et programmée pour 2003.

ADOPTÉ.

10. VARIA OUVERT

10.1 LOCAUX CARE - RÉAMÉNAGEMENT

2003-02-20

CONSIDÉRANT la réaffectation des locaux et le déménagement demandé au CARE Montmagny-L'Islet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise les travaux de construction pour l'ajout d'un mur pour un montant n'excédant pas 1 900 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ.

10.2 CARE – RÉSOLUTION POUR MAINTIEN DE SERVICE

2003-02-21

CONSIDÉRANT le nombre de kilomètres à parcourir pour se rendre au centre de services de Montmagny;

CONSIDÉRANT les déboursés liés à un tel déplacement lorsqu'on est sans revenu;

CONSIDÉRANT le pourcentage de prestataires vivant des difficultés au niveau de la lecture et de l'écriture;

CONSIDÉRANT les difficultés liées à l'utilisation du système informatisé pour la majorité de la population;

CONSIDÉRANT la double difficulté tant au niveau informatique de la lecture et de l'écriture;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités n'ont pas de centre d'accès communautaires;

CONSIDÉRANT les heures d'ouverture des centres d'accès communautaires et le support aux usagers dans les municipalités branchées;

CONSIDÉRANT que DRHC laisse pour compte la population vivant des réalités bien différentes des centres;

CONSIDÉRANT que ces citoyens sont lésés par rapport aux centres urbains;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER À drhc DE Charny de réviser et de maintenir son seul agent contractuel dans Montmagny-L'Islet ;

D'EXPÉDIER une copie de cette résolution à l'honorable Gilbert Normand, député fédéral de Bellechasse-Etchemins-Montmagny-L'Islet.

ADOPTÉ.

10.3 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CLD

2003-02-22

CONSIDÉRANT les deux projets déposés par le CLD de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL CATELLIER
APPUYÉ PAR : M. GILLES COUTURE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil des maires de la MRC de Montmagny contribue aux projets suivants :

- Création d'un bulletin électronique 500 \$;
- Établissement d'une banque de photos conjointe 1 000 \$.

ADOPTÉ.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2003-02-23

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente session soit levée à 22h00.

ADOPTÉ.

Pierre Lachance, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.

